

## **Budget 2023 de Cauvaldor : maîtrise des dépenses, garantie de la qualité de vie**

Le 20 mars dernier, à Gramat, les élus de Cauvaldor ont voté le budget de la collectivité pour l'année 2023. Un budget qui montre la volonté de continuer à investir pour les habitants, malgré le contexte économique difficile.



### **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, malgré le contexte.**

En 2023, les charges de personnel se stabilisent. Elles avaient subi l'année dernière une hausse due en partie par l'augmentation du point d'indice pour la rémunération des agents de la fonction publique (+3,5%). Les dépenses de fonctionnement sont très fortement impactées par la crise énergétique. Par exemple, les dépenses d'électricité ont littéralement bondi de 425 000 € entre 2021 et 2023, passant de 242 000€ à 667 000€. Malgré cela, Cauvaldor souhaite tout particulièrement rester un moteur de la vitalité de la jeunesse et du monde associatif sur le territoire : un budget de 1,9 millions à destination des associations a été voté.

### **Une augmentation modérée de la fiscalité.**

Pour les entreprises, la reconduction du taux de CFE (Cotisation foncière des entreprises) a été adoptée : 27.36%. Grâce à la revalorisation des bases fiscales décidée par l'État et la dynamique économique du territoire, cette taxe rapportera 5,3 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 400 000€ induite par la revalorisation des bases fiscales décidée par l'État et la dynamique économique du territoire. Au total, les impôts des entreprises représentent près de 6,8 millions d'euros de recette.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est ré-évaluée. Le conseil communautaire a proposé de fixer le taux additionnel à 11% en 2023, contre 7,9% en 2022. Concernant la taxe foncière sur le bâti, le taux sera également augmenté cette année : il est désormais établi à 2% (contre 1% en 2022). Ce taux reste très inférieur à la moyenne nationale, permettra de dégager 630 000€ de recettes supplémentaires. Cette revalorisation représentera un effort de 15 à 20 euros par an, par foyer. Ainsi, malgré la perte totale d'une dotation importante de l'État en 2023 (le FPIC), les différentes évolutions citées plus haut et les nouvelles constructions, permettront de dégager 2 millions d'euros de recettes supplémentaires.

### **Un effort d'investissement conséquent pour l'avenir.**

Grâce à un niveau d'épargne prévisionnelle maintenue à un bon niveau, les dépenses d'équipements ont été fixées à 15,1 millions d'euros pour 2023. Ces dépenses s'inscrivent dans une stratégie de développement économique, accompagnée d'une politique de l'habitat et d'un déploiement important de services à la population. C'est un choix qui se poursuivra tout le long du mandat avec entre autres, la construction d'un pôle petite enfance, la rénovation d'équipements sportifs, l'aménagement des cœurs de village... Ces investissements sont essentiels pour répondre au défi démographique et aux besoins des habitants et des entreprises, mais aussi pour améliorer l'attractivité du territoire de Cauvaldor.

Le programme d'investissements 2022 et 2023 a été sécurisé par un emprunt de 9 millions d'euros réalisé en début d'année 2022 avant la remontée des taux d'intérêts. Côté recettes d'investissement, la collectivité pourra compter sur un peu plus de 6 millions d'euros grâce aux subventions de partenaires financiers publics : Europe, Etat, Région, Département, communes.

Pour conclure la séance, Pierre Moles, vice-président en charge des finances a remercié chaleureusement la commission finance et le travail des agents pour leur travail colossal.